



FNEE CGT

Syndicats des personnels
actifs et retraités

Ministère de la Transition écologique et de
la Cohésion des territoires, des Transports,
du Logement, de la Mer et de la Biodiversité



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

CAP Nationale des agents de catégorie A, le 14 mai 2024

Déclaration CGT

Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

Réforme de la fonction publique

Le 8 février 2024, le pôle DRH du ministère mettait en ligne « naissance du réseau attractivité » pour les acteurs des services RH. Le 9 avril, le ministre de la fonction publique déclarait, « je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la fonction publique ». Nous souhaitons bon courage à nos collègues pour lancer une campagne sur l'attractivité de notre ministère dans ces conditions.

La CGT considère ces propos du ministre comme méprisants et démagogiques.

Quelle coïncidence lorsque le ministre de l'intérieur, par la circulaire du 8 avril 2024, demande aux préfets d'organiser les rencontres de l'administration territoriale de l'État avant juin 2024. Ces rencontres réuniront les agents des différentes DDI afin de discuter, sous forme d'ateliers autour de 5 thématiques avec un minimum de 4, dont l'une est « l'attractivité de l'emploi public ». Les autres sujets sont : la relation à l'utilisateur, la gestion de crise, le renforcement de l'échelon territorial et la modernisation de l'environnement de travail des agents. Quelles réponses pourraient apporter les agents, directement concernés par une perte de leur pouvoir d'achat (point d'indice), l'allongement de l'âge de départ à la retraite, les primes au mérite à venir, etc. ?

Aujourd'hui les cadres de ce ministère aspirent à un environnement de travail serein, avec une reconnaissance de leur investissement dans le travail. Nous estimons que l'engagement des catégories A prouve l'inutilité de développer une rémunération au mérite qui aurait pour effet de détériorer la cohésion des équipes.

La première reconnaissance du fonctionnaire passe par une augmentation généralisée des salaires. Aujourd'hui le salaire d'un agent de catégorie A de ce ministère est de 10 % au-dessous du smic alors que le salaire médian dans le privé pour un ingénieur dans les Travaux Publics en début de carrière est de 2 813 €. La CGT réclame une augmentation du point d'indice de 10 % immédiatement. Ceci doit être possible, on peut observer par ailleurs que pour sauver les Jeux Olympiques, l'État est capable de céder devant un simple préavis de grève.

Nous dénonçons aussi la perspective de la semaine en 4 jours. Nous estimons que derrière cette annonce se cache un risque de détérioration importante de la santé. Nous pressentons que la semaine en 4 jours aura pour effet d'allonger la journée de travail au-delà du raisonnable, alors que de nombreuses études montrent que la santé des agents se détériore à partir de 8 h 00 de travail. Cette surcharge de travail exposera les agents notamment aux risques psycho-sociaux. La CGT est pour la semaine de 4 jours avec une réduction du temps de travail, et accompagnée d'une baisse de la charge de travail.

Protection santé complémentaire

Impossible de ne pas aborder la mise en place de la protection santé complémentaire dans notre ministère. La CGT a été une des deux fédérations à ne pas signer le protocole estimant qu'il était inégalitaire, non progressif, non intergénérationnel.

Cependant, nous venons d'apprendre que le marché a été attribué à une start up française Alan. Celle-ci vient de devenir l'assureur santé des collaborateurs de l'Assemblée nationale et de leurs familles. Elle vise une rentabilité forte en 2025 avant de songer à être cotée en bourse. Nous sommes étonnés du choix qui a été fait....

Cette attribution est un coup dur pour les mutuelles de santé historique de la fonction publique ; la MGEN compte faire un recours sur cette attribution.

Point sur la Formation

Les agents de l'État cumulent, sur leur compte personnel de formation un total de 150 heures maximum, tant qu'elles ne sont pas utilisées. La conversion en heures des droits acquis en euros est de 15 € pour une heure soit un montant total maximum de 2 250 €.

La CGT souhaite connaître la part du nombre d'agents ayant utilisé leur compte personnel de formation : partiellement ou en totalité, ainsi que leur reste à charge.

Rôle de la CAP

Nous dénonçons encore une fois l'opacité sur les mobilités et sur les promotions, favorisant la défiance des agents (clientélisme) et source de perte de confiance. Nous continuons à revendiquer le retour de ces prérogatives dans les CAP.

La CGT en est à sa deuxième année de mandat et ne dispose toujours pas de ses codes d'accès à la plateforme permettant de faire remonter des dossiers d'agents auprès de la DRH. Cela ampute sa capacité à pouvoir accompagner les agents. La CGT considère cette différence de traitement comme une forme de discrimination dans sa capacité à exercer son mandat d'élu au même titre que toutes les organisations syndicales siégeant dans cette CAP.

les élus CGT à la CAP des agents de catégories A
Idelma Collymore et Bruno Piel